

Montreuil, le 12 Janvier 2010

Communiqué CGT FAPT



La Poste : Le combat continue contre la privatisation, pour le développement du service public postal et pour les revendications

Aujourd'hui mardi 12 janvier 2010, le vote solennel à l'Assemblée Nationale devrait confirmer le vote du 22 décembre 2009 qui vise à transformer La Poste en société anonyme et l'ouverture de son capital. Le chemin aboutissant à la privatisation est identique à celui suivi à France Telecom et à EDF/GDF.

Les députés qui ont voté cette loi portent une lourde responsabilité quand à l'avenir. Ils ont fait l'impasse sur l'expression démocratique des plus de 2 millions de citoyens qui se sont exprimés le 03 octobre.

Ce texte aggrave celui voté par le sénat en décidant notamment de l'ouverture de bureaux de poste jusqu'à 21h30.

La décision d'adapter l'ouverture des bureaux en fonction des chiffres d'affaire. Cela va accentuer la fermeture de centaines de bureaux de poste tout en contraignant les personnels à une ultra-flexibilité conduisant à une dégradation généralisée des conditions de travail.

La CGT ne se résoudra jamais à la privatisation qui de fait accentue la remise en cause du service public. Depuis le début, la CGT dit non à la privatisation et non au statu quo.

Les 18 mois de luttes unitaires massives et diversifiées des postiers et les multiples actions des usagers, ont fait grandir l'exigence de moderniser le service postal à partir des attentes des populations, l'exigence de démocratie au travers de l'organisation d'un référendum, l'exigence de réponse aux revendications des personnels sur toutes les questions d'emplois, de salaires, de droits et garanties statutaires et collectifs, de service public et de conditions de travail.

Le gouvernement et la direction de la Poste ne sont pas quittes. Ils auraient tort de croire que le dossier est bouclé.

Les exigences demeurent et ne peuvent que se renforcer. La CGT mettra tout en œuvre pour cela.

Elle appelle les usagers et les postiers à continuer le combat pour le maintien et le développement du service public postal partout sur le territoire, pour la distribution 6 jours sur 7, le respect du J+1, la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit au compte pour tous.

Elle invite les postiers à mettre à profit et à amplifier le rapport de forces qui s'est construit dans les services pour porter avec encore plus de force leurs revendications et exiger de la Poste l'ouverture de négociations pour les satisfaire.

La CGT FAPT s'inscrit pleinement dans les campagnes revendicatives décidées pour début 2010 par toute la CGT autour des salaires, de l'emploi, des retraites et des services publics ainsi que dans la perspective de l'action européenne du 24 mars prochain.

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 014818 54 00 - Fax : 0148 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr